

LA SITUATION PROBLÉMATIQUE DES BANQUES ITALIENNES

Depuis 2010, date de la crise de la dette souveraine, la situation des banques italiennes ne cesse de se détériorer. Les banques ont accumulé des créances douteuses. La création d'un plan de garantie des prêts non performants devrait permettre d'assainir les bilans des établissements bancaires transalpins. Mais la solidité de l'Union bancaire est mise à mal.

Ces derniers mois ont été riches en événements pour le système bancaire italien : en 2015, plusieurs épisodes de « résolution » ; en 2016, la mise en place d'un schéma de garantie pour les prêts non performants et d'un fonds de sûreté financé par les banques⁽¹⁾. Ces trois épisodes, étroitement liés, ont pour dénominateur commun les problèmes non résolus du système bancaire italien.



© Claudiochiliza / 123RF

Les banques italiennes ont bien résisté à la première vague de la crise financière de 2008 en raison de leur faible exposition aux subprimes américains et de l'absence dans le pays d'une bulle immobilière antérieure à la crise. Toutefois, lorsque la crise financière internationale s'est transformée en crise de la dette souveraine en Europe en 2010, la situation a commencé à se détériorer dans ce secteur.

Les banques italiennes figuraient parmi les plus mauvais élèves dans le classement global des bilans des banques établi par la BCE et l'ABE en 2014. Les établissements Banca Monte dei Paschi di Siena, Banca Carige, Banca Popolare di Vicenza et Banca Popolare di Milano se sont retrouvés à devoir au total 3,31 milliards d'euros au total.

À mesure que la situation économique empirait, les banques ont accumulé des créances douteuses, et il leur est devenu de plus en plus difficile d'accorder des prêts au secteur privé et de soutenir la reprise économique. Les inquiétudes associées aux prêts non performants sont probablement en partie responsables de la mauvaise rentabilité des banques italiennes ces dernières années.

La pression du marché s'est intensifiée début 2016 en raison des incertitudes liées au devenir des prêts non performants sous le nouveau régime de la Directive sur le Redressement des banques et la résolution de leurs défaillances (BRRD). Cette dernière a pour objectif de réduire le coût du sauvetage des banques pour les contributeurs, particulièrement problématique pour les États dont la dette publique est élevée, comme l'Italie. Pour cela, un renflouement interne (*bail-in*) conséquent des créanciers obligataires est néanmoins nécessaire, et dans le cas de l'Italie, les investisseurs particuliers détiennent une grande partie des obligations bancaires mais sont peu conscients des risques et possèdent des portefeuilles peu diversifiés.

Ces inquiétudes ont entraîné la création d'un plan de garantie pour les prêts non performants qui pourrait permettre d'assainir les bilans des banques italiennes. Mais cette solution ne sera sans doute pas aussi efficace qu'elle l'a été, par le passé, en Irlande ou en Espagne. En outre, un nouveau fonds d'investissement alternatif, baptisé « Atlas » a récemment été instauré afin de compléter le plan de garantie et d'assurer la levée de capitaux pour les banques confrontées à des difficultés liées au marché, en agissant au titre de souscripteur de dernier recours.

On peut tirer plusieurs leçons importantes de la situation de l'Italie. Premièrement, on

constate que remettre à plus tard la réforme du système bancaire a un coût. Ensuite, on peut s'interroger sur l'approche suivie dans le cadre du nouveau régime de sauvetage des banques. La date d'entrée en vigueur de la directive BRRD était connue depuis longtemps, et pourtant l'Italie n'y était pas complètement préparée. Même après son entrée en vigueur effective en janvier 2016, date à laquelle il n'est plus possible d'envisager une solution 100 % publique aux problèmes des banques, il semble que l'approche italienne ait été d'éviter la résolution de ses défaillances. Le fonds Atlas doit jouer le rôle de souscripteur de dernier recours,

mais cette solution ne peut être pérenne.

Que l'on soit ou non en faveur du sauvetage des banques à tout prix, on ne peut douter que

« S'atteler vraiment à la résolution des défaillances bancaires »

l'objectif des règles européennes sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances est de fournir des assurances quant à la manière dont les problèmes du système bancaire seront traités. Jusqu'à présent, le Mécanisme de surveillance unique a bien fonctionné, malgré quelques erreurs de jugement ponctuelles : il est performant, contraignant et assez équitable⁽²⁾. Toutefois, il a besoin d'être complété par des pratiques efficaces en matière de résolution des défaillances. Pour l'instant, l'Italie se contente d'une approche ad hoc qui produit l'effet contraire et ne semble pas cadrer avec l'instauration d'une Union bancaire européenne solide. ☞

Silvia Merler, chercheur associée à Bruegel

1) "Now you see it, now you don't: the first Italian case of bail-in", Bruegel blog, August 2015 ; "Italian 'creative' resolution, episode 2", Bruegel blog, Nov. 2015.

2) D. Schoenmaker et N. Véron, "European banking supervision: the first eighteen months", Bruegel Blueprint, Juin 2016.